

MPT MAISON POUR TOUS



Création : Créée en décembre 1991

Vocation : Le but de la Maison Pour Tous est d'offrir à une majorité de personnes - et à des prix raisonnables - l'accès à la culture (sportive ou intellectuelle).

Nbre d'adhérents : 70 adhérents pour 4 ateliers: arts plastiques - photos - danse - pyramide + un atelier picardisant en cours de création.

Bureau : Présidente : Annie LEFEVRE, Vice-Président : Roland VAQUETTE, Secrétaire : Sabrina BOITEL, Trésorière : Joëlle DOUAY

Contact : 03 22 09 31 16

Petite Histoire

Les hommes ont toujours eu besoin de s'associer. On retrouve, en Egypte à l'époque des pyramides, des structures considérées comme les ancêtres des associations.

La vie économique et politique du Moyen Age repose sur des formes d'organisation à caractère associatif.

La IIIe République établit la liberté d'association par la loi de 1901 qui reconnaît la liberté à tout citoyen d'être membre d'une association qui peut être créée sans autorisation ou déclaration préalable sous réserve qu'elle ait un objet licite et qu'elle respecte les lois et règlements en vigueur.

L'article 1 est toujours en vigueur. Il définit l'association comme : « La convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun d'une façon permanente leurs connaissances ou leurs activités dans un but autre que de partager les bénéfices.

Elle est régie, quant à sa validité, par les principes généraux du droit applicables aux contrats et obligations ».

Les associations sont libres de s'organiser. Elles n'ont aucune obligation d'être déclarées. Seules celles qui le sont peuvent avoir des moyens juridiques leur permettant de s'organiser matériellement : droit aux subventions, au compte bancaire, à être employeur, à ester en justice.

Les associations reconnues d'utilité publique ont seules pleine capacité juridique (notamment en matière de dons et legs) mais elles doivent alors adopter des statuts types.

Le succès est grandissant au 20e siècle. De grandes associations créées au début du 20e siècle existent encore aujourd'hui.

Elles ont survécu ou se sont reconstituées dans la clandestinité pendant la 2e Guerre mondiale.

Le mouvement associatif prend un nouvel essor après la Libération dans les secteurs de la jeunesse, de la protection de l'enfance, des sports, de la culture et de l'éducation populaire.

On estime à 1 million le nombre d'associations en activité et, chaque année, 70 000 associations nouvelles se créent. La répartition des associations par secteur est la suivante:

- La culture, le plus dynamique : 1/4 des créations nouvelles
- Le sport : 15 % des créations nouvelles
- La santé et le social : plus de 8 % des créations
- L'éducation, la formation et le logement 7 et 8 % des créations annuelles.